

SCoTD'AUTAN ET DE COCAGNE**Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du jeudi 20 mars 2025**Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations**Délibération n° 2025/06****Vote du budget primitif 2025 du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 19

Procurations : 0

Votants : 19

Date convocation : 14 mars 2025

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
	Mme Marie-Françoise BLANC
M. Vincent CABRAL	
M. Bernard ESCUDIER	
Mme Nathalie de VILLENEUVE	
M. Vincent COLOM	
	M. Laurent MONNIER
M. Benoît PUECH	
	M. Vincent COUSINIE
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Louis HORMIERE	
Mme Annette VEITH	
M. Jean-Claude PINEL	
	M. Francis CESCATO
M. Jean-Dominique PUJOL	
M. Claude REILHE	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Daniel PEIGNE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20250320-DEL_2025-06-BF
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Délibération n° 2025/06**Vote du budget primitif 2025 du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le Comité Syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne,

Considérant les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte administratif 2023,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'adopter le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- d'approuver le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne arrêté en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 277,13 €
Chapitre 011 – Charges de gestion courante	73 160,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	63 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 748,38 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	62 414,50 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 207 600,01 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat fonctionnement reporté	57 303,01 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	67 297,00 €
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations :	83 000,00 €

=> dont remboursement Enquête publique	20 000,00 €
=> dont remboursement de prestations SIG	25 000,00 €
=> dont prestation ingénierie répartie comme suit : (participation des collectivités - capitation 2025)	38 000,00 €

CA Castres-Mazamet	42 714 €
CC Sor et Agout	12 551 €
CC Thoré Montagne Noire	2 735 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 207 600,01 €

Accuse de réception en préfecture
081-200003184-20250320-DEL_2025-06-BF
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :	145 800,00 €
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections :	67 297,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	213 097,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 – subventions d'équipement réparties comme suit :	0 €
<i>dont subvention investissement Etat (DGD)</i>	
<i>dont participation des collectivités - capitation 2025</i>	
CA Castres-Mazamet	0 €
CC Sor et Agout	0 €
CC Thoré Montagne Noire	0 €
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	6 277,13 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	62 414,50 €
Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté	134 930,09 €
Chapitre 10 – Apports, dotations, réserves	9 475,28 €
=> dont FCTVA	9 475,28
=> Affectation excédent fonctionnement	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	213 097,00 €

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

Après en avoir délibéré,

- adopte le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- adopte la reprise au Budget primitif des résultats de l'exercice précédent,
- approuve le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne et de Cocagne
- autorise M. le Président à appeler auprès des collectivités territoriales partenaires du Syndicat, leur participation au budget 2025 à hauteur du montant détaillé ci-dessus en recettes de fonctionnement et d'investissement,

Fait et délibéré à Castres, le 20 mars 2025**Pour extrait conforme****Le Président,****Alain VAUTE**

La-le secrétaire de séance,




Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20250320-DEL_2025-06-BF
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025